



RÈGLEMENT DU GRAND JEU – LE GRAND CAP « TAKE ME TO PARIS ! »

Article 1

Le GIE du Centre Commercial Le Grand CAP – Avenue du Grand Hameau 76600 Le Havre organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat qui se déroulera **15 jours par mois dans l'année 2019 suivant planning ci-dessous (selon les jours et heures d'ouverture du Centre Commercial) :**

- Du 14 au 26 Janvier 2019
- Du 11 au 23 Février 2019
- Du 11 au 23 Mars 2019
- Du 8 au 20 Avril 2019
- Du 13 au 25 Mai 2019
- Du 10 au 22 Juin 2019
- Du 8 au 20 Juillet 2019
- Du 19 au 31 Août 2019
- Du 9 au 21 Septembre 2019
- Du 7 au 19 Octobre 2019

Article 2

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne de plus de 18 ans (ne peuvent participer à ce jeu : les commerçants, le personnel du Centre Commercial et de l'hypermarché, le personnel des sociétés ayant participé à l'opération – fournisseurs, animateurs, animatrices, huissier de justice, ainsi que les membres de leur famille – conjoints, ascendants et descendants).

Article 3

Pour participer, 2 espaces jeu seront installés dans le centre commercial durant les dates de jeu concernées, accessibles chaque jour de 8h30 à 21h.

Les clients ou visiteurs joueront en s'inscrivant sur l'une des tablettes installées sur les espaces pour pouvoir participer à un tirage au sort final et tenter de gagner un des séjours mis en jeu.

Les coordonnées sur la tablette devront être dûment remplies (Nom, prénom, adresse, code postal, Ville, Tél, Mail).

Les données que vous renseignez sont collectées et traitées uniquement sur la base de votre consentement par le Centre Commercial Le Grand Cap en tant que responsable de traitement, via son sous-traitant OZ et son sous-sous-traitant ainsi que L'agence BDSA, aux fins de l'analyse statistique des activités de ses clients, la gestion des contacts grands public, la prospection commerciale, la gestion du service client, la mise en place et le développement de produits et services personnalisés ou ciblés, la mise en place et le développement de concours et jeux, et la gestion de programmes de fidélité. Ces données ne font l'objet d'aucun transfert en dehors du territoire de l'UE, elles seront stockées durant un mois après l'animation par un sous-traitant sur des serveurs dédiés puis transféré par moyens sécurisés au responsable de traitement. Ces données seront stockées ensuite sur les serveurs du responsable de traitement pour une durée de 2 ans. La fourniture de vos coordonnées est entièrement facultative. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), vous disposez sur ces données de droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de minimisation et (v) de portabilité de vos

données vers un prestataire tiers le cas échéant. Vous pouvez en outre vous opposer à tout moment à leur traitement, ainsi que du droit de révoquer à tout moment les consentements accordés ci-dessus. Vous pourrez faire valoir ces droits en contactant le DPO de OZ à l'adresse dpo@ozmarketingsolutions.com en justifiant de votre identité. En cas de litige, vous disposez également du droit de saisir la CNIL (www.cnil.fr).

Le tirage au sort sera effectué tous les mois après chaque session de jeu et attribuera les séjours sur Paris. Une seule inscription de participation sera tirée au sort par séjour.

Au cas où le gagnant serait ultérieurement invalidé, parce qu'il n'aurait pas respecté certaines clauses du présent règlement, ou qu'il sera indisponible aux dates des séjours, il sera procédé au tirage de 2 gagnants de réserve par séjour.

Il ne sera admis qu'un seul gagnant par famille (même nom, mêmes coordonnées) pour l'ensemble des séjours.

Un joueur ne peut gagner qu'une seule fois durant l'année 2019.

Le gagnant sera contacté par téléphone, il lui sera remis en main propre ou par email les détails du séjour.

Dotation Globale :

10 Séjours et loisirs avec transport Paris-Le Havre à gagner pour 2 personnes.

Les séjours sont réservés en avance sur des dates prédéfinies et ne pourront être modifiables.

Le Transport de chaque séjour se fera en berline de luxe Aller-retour Le Havre – Paris, pour 2 personnes avec bagages, les allers-retours se feront sur les dates des séjours (horaires de transport définis avec le gagnant)

Les Hôtels seront réservés en avance pour 2 personnes adultes avec petits déjeuner inclus (pour certains séjours les repas seront à la charge du gagnant)

Les places d'entrées parcs de loisirs, concerts ou spectacles, seront réservés en avance, ne pourront être modifiables. Les gagnants devront prendre à leur charge tous les frais non compris dans les forfaits séjours (et plus généralement toutes les prestations non citées dans le descriptif des séjours mis en jeu).

(Assurance bagages et voyages non comprises, les séjours ne sont ni échangeables, ni modifiables)

• **Janvier** : Concert de Pascal Obispo le 13 Février 2019 dans la salle Pleyel Paris pour 2 personnes avec 1 nuit dans le palace « le collectionneur » Paris petits déjeuner inclus pour 2 personnes + transport aller-retour en berline de luxe Paris-Le Havre d'une valeur approximative de 930 euros.

Les organisateurs se réservent le droit de remplacer tout ou partie du prix par un autre lot de valeur équivalente, notamment si celui-ci n'est plus disponible durant l'opération. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de l'utilisation, voire du négoce du prix par le gagnant.

Article 5

Toute participation incomplète, non parfaitement lisible, émanant d'une personne n'ayant pas qualité pour participer, comportant un contenu farfelu, des indications d'identité ou d'adresse inexactes, sera considérée comme nulle et écartée du tirage au sort. Un même participant ne peut être l'auteur que d'une seule inscription de participation. Par ailleurs, il n'y aura qu'un seul gagnant par famille (même nom, mêmes coordonnées) et par jour durant toute la période d'animation.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des inscriptions reçues.

Article 6

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les photos et coordonnées des gagnants, notamment afin de les publier dans la presse sans que cela ne leur ouvre droit à une contrepartie autre que le lot gagné.

Article 7

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de suspendre ce jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Aucune compensation de quelque nature que ce soit ne saurait être réclamée de ce fait.

Tout litige, toute contestation, toute question sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs du jeu. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la société organisatrice avec la participation de l'huissier dont les décisions seront sans appel.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuelles annexes ou additifs.

Article 8

Jeu gratuit et sans obligation d'achat durant l'année 2019 et suivant planning définis, au Centre Commercial Le Grand Cap avenue du grand hameau 76600 Le Havre. Règlement complet du jeu déposé chez SCP Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI, Huissiers de Justice Associées au 238, Cours Bournissac BP 40015 84301 CAVAILLON Cedex. Il peut également être consulté au Centre ou obtenu sur simple demande auprès du GIE du Centre Commercial ou chez Société OZ – 4, Rue Alexis Godillot - ZAC de l'Echange - Secteur BOIRON - 25770 VAUX LES PRES – France.

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés, au tarif lent en vigueur (base 20g) sur simple demande écrite sur papier libre envoyée au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu (le cachet de la poste faisant foi).

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées ; en cas de modification, l'avenant sera déposé chez SCP Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI, avant sa publication.